

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 19 novembre 2018

relative à l'intérim de la présidence du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile

NOR : TRAA1830976S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat ;

Constatant la vacance de la présidence du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Constatant la vacance de la vice-présidence du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

ARRÊTE

Article 1er

Monsieur BASSOT (Philippe), Secrétaire général adjoint, représentant la Secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, est chargé de l'intérim de la présidence du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile pour le conseil d'administration du 23 novembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait, le 19 novembre 2018

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,

Signé : P. Gandil